

ALUDUR LA 15 n.I.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	08.03.2017	102000025732	Date de la première version publiée: 08.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ALUDUR LA 15 n.I.
Numéro de la matière : 059901DA001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK Gefahrgut Büro GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US : (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free) : 1-800-5355-053

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

Etiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5 231-072-3 01-2119529243-45	F; R11	Flam. Sol. 1; H228	>= 50 - <= 100
benzénamine, N- phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1 01-2119491299-23	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
acide octylphosphonique	4724-48-5 225-218-5 01-2119970569-20	C; C; R34 Xn; Xn; R48/22 Xn; Xn; R22	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373	>= 1 - < 3

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

ALUDUR LA 15 n.I.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	08.03.2017	102000025732	Date de la première version publiée: 08.03.2017

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec
Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : poudre ABC
Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau
Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit avec l'eau en libérant des gaz extrêmement inflammables (hydrogène).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

ALUDUR LA 15 n.I.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	08.03.2017	102000025732	Date de la première version publiée: 08.03.2017

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ces informations ne sont pas disponibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Ne pas utiliser d'aspirateur.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.
Conserver à l'écart de la chaleur.

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base (Date de la version)
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME (poudre)	5 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	5 mg/m ³	FR VLE (2012-05-10)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
aluminium (7429-90-5)	Travailleurs	Inhalation	long term – local effects	3,72 mg/m ³
	Consommateur	Oral(e)	long term – systemic	3,95 mg/kg

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

	s		effects	
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,62 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,37 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,31 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,09 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,31 mg/kg
acide octylphosphonique (4724-48-5)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,02 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,071 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
aluminium (7429-90-5)	Eau douce	0,0749 mg/l	
	clarification plant	20 mg/l	
	Eau douce	0,051 mg/l	
	Eau de mer	0,0051 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	9320 mg/kg	
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (68411-46-1)	Sédiment marin	932 mg/kg	
	Sol	1860 mg/kg	
	clarification plant	1 mg/l	
	acide octylphosphonique (4724-48-5)	Eau douce	0,04 mg/l
		Sédiment d'eau douce	0,49 mg/kg
STP		100 mg/l	
Sol		0,075 mg/kg	

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection des mains
Matériel : Gants de protection
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
Appareil respiratoire avec filtre.
Filtre P1
- Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granulés
Couleur : argent
Odeur : inodore
Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible
Point de congélation : Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Auto-inflammabilité : n'est pas auto-inflammable
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
-

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

Densité relative : Donnée non disponible
Densité : 2,7 gcm³

Masse volumique apparente : Donnée non disponible
Solubilité(s)
 Hydrosolubilité : insoluble
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
Température d'inflammation : > 600 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Temps d'écoulement : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

ALUDUR LA 15 n.I.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	08.03.2017	102000025732	Date de la première version publiée: 08.03.2017

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

7429-90-5:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

4724-48-5:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

4724-48-5:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

4724-48-5:
Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

4724-48-5:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

ALUDUR LA 15 n.I.

Version 1.0 Date de révision: 08.03.2017 Numéro de la FDS: 102000025732 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 08.03.2017

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11 : Facilement inflammable.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

ALUDUR LA 15 n.I.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	08.03.2017	102000025732	Date de la première version publiée: 08.03.2017

H412 : d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Sol.	: Matières solides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont

ALUDUR LA 15 n.I.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	08.03.2017	102000025732	Date de la première version publiée: 08.03.2017

données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR